



BULLETIN D'INFORMATION

29 mai 2020

Mise en place de la nouvelle gouvernance scolaire

Le 8 février dernier, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi 40, donnant lieu à une modification importante de la *Loi sur l'instruction publique*, principalement en ce qui a trait à la gouvernance scolaire.

Ce projet de loi vise à transformer les commissions scolaires en centres de services scolaires. Cette nouvelle loi met fin au mandat des commissions scolaires francophones.

En contexte de pandémie, des délais dans l'application de la loi ont été annoncés dans un décret émis par le gouvernement du Québec le 13 mai dernier.

Ainsi, initialement prévue le 15 juin, la mise en place du conseil d'administration du nouveau

centre de services scolaire de Charlevoix est reportée au **15 octobre prochain**.

Un comité consultatif sera alors mis en place le 15 juin. Il aura pour mandat d'appuyer la direction générale dans la prise de décision d'ici la constitution du conseil d'administration du nouveau conseil scolaire de Charlevoix à l'automne 2020.

Pour le moment, la direction générale, après avoir consulté le comité de parents, a procédé au découpage du territoire du futur centre de services scolaire en cinq districts en favorisant une répartition équitable du nombre d'élèves dans chacun des districts.

DISTRICTS	ÉCOLES
District no. 1 : Marées Montantes	École Félix-Antoine-Savard École Marguerite-d'Youville École Marie-Victorin École Notre-Dame-du-Bon-Conseil
District no. 2 : Montagnes et Vents	École Laure-Gaudreault École Beau-Soleil École Fernand-Saindon École Marie-Reine École Léonce-Boivin École Notre-Dame-de-Lorette École St-Pierre (primaire et secondaire)
District no. 3 : Valléemont	École Sir-Rodolphe-Forget École St-François École Dominique-Savio
District no. 4 : Plateau	École secondaire du Plateau
District no. 5 : Saint-Aubin	Centre éducatif Saint-Aubin

ÉTAPES ET ÉCHÉANCIER DE FORMATION DES PREMIERS CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

